Informations Clés pour l'Investisseur - Part I : FR0013064383

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

KARAKORAM ANNAPURNA – Code ISIN part I : FR0013064383

Cet OPCVM est géré par KARAKORAM

Objectifs et politique d'Investissement

Le Fonds a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, une surperformance annuelle de l'indicateur de référence EONIA capitalisé + 200 bp après prise en compte des frais courants, par le biais d'une gestion opportuniste et discrétionnaire par des investissements sur les marchés monétaires et obligataires et sur les actions internationales, qui représentera une partie limitée de l'actif ».

L'essentiel des investissements est réalisé sur des instruments du marché monétaire et obligataire, titres de créances à taux fixe, taux variable ou taux révisable. En fonction des opportunités détectées, l'équipe de gestion aura la possibilité de faire varier de façon opportuniste et discrétionnaire l'exposition nette du portefeuille aux marchés d'actions de -15% à +15% par le biais d'opérations d'achat/vente de titres consécutives à des changements de recommandation de bureaux d'analyses, la publications de résultats d'entreprises ou encore d'informations « corporate » (augmentation de capital, annonces financières, placements etc…). Ces opérations engendrent un fort taux de rotation.

Afin de réaliser son objectif de gestion et réaliser son objectif de performance décorrélée des marchés quelles que soit les classes d'actifs, le fonds investit sur les instruments suivants sans prise de biais directionnel significatif et durable:

- Titres de créances négociables d'émetteurs privés ou publics pouvant bénéficier d'une note BBB- ou jugée équivalent selon l'analyse de la société de gestion, jusqu'à 100% de l'Actif net. La part des titres de créances négociables publics pouvant bénéficier d'une note BBB- ou jugée équivalent selon l'analyse de la société de gestion ne dépassera pas 50% de l'actif du fonds ;
- Produits obligataires d'émetteurs publics ou privés pouvant bénéficier d'une note BBB- ou jugée équivalent selon l'analyse de la société de gestion, jusqu'à 100% de l'Actif net. La part des produits obligataires pouvant bénéficier d'une notation inférieure à BBB- ou jugée équivalent selon l'analyse de la société de gestion ne dépassera pas 35% de l'actif. L'acquisition ou la cession d'une ligne ne se fait pas sur le seul critère de la notation des agences de notations mais sur une analyse interne. La sensibilité de la poche obligataire pourra varier entre 0 et +7.
- Actions de sociétés cotées sur les cinq continents (Amérique, Europe, Asie, Océanie, Afrique), y compris les pays émergents, pour une exposition nette (actions + CFD + Instruments financiers à terme) comprise entre -15% et +15% de l'actif net ;
- Contract for Difference (« CFD ») sur actions et obligations convertibles pour une exposition nette comprise entre -20% et +20%. Le CFD réplique le mouvement de l'action sous-jacente mais ne donne pas lieu au transfert de propriété des titres;
- Instruments financiers à terme, Options sur actions ou indices actions, négociés sur des marchés réglementés (de 0% à 100% de l'actif en engagement linéaire);

Certaines valeurs détenues en portefeuille peuvent être cotées dans une devise autre que l'euro. A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 20% de son actif au maximum pour les résidents français. Le gérant pourra couvrir totalement ou partiellement ce risque en fonction de ses anticipations sur les devises.

La devise de libellé des parts est l'euro. Le FCP capitalise ses revenus. La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque veille de Valeur Liquidative (J-1) à 11 heures auprès de CACEIS Bank

Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005. Siège Social : 1-3, place Valhubert – 75013 Paris et sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué à J + 2.

La valeur liquidative est hebdomadaire le mercredi, et datée du jour précédent en cas de jours fériés Français ou de fermeture de la Bourse de paris ; et calculée le Jeudi sur les cours de clôture du mercredi (J), à l'exception des jours fériés Français et des jours de fermeture de Bourse de Paris pour lesquels la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant

Les souscriptions ou rachats s'effectuent en nombre de parts uniquement.

Profil de risque et Rendement

Cette donnée se base sur une estimation des résultats de la stratégie en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPC est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

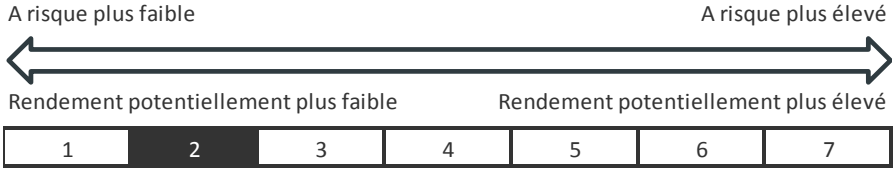

POURQUOI L'OPCVM EST CLASSE DANS LA CATEGORIE [2] :

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'indicateur présenté permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. L'indicateur de niveau 2 reflète l'exposition du fonds aux marchés d'actions. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Le capital investi n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de crédit : le FCP pouvant investir sur des obligations cotées publiques ou privées, en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres peut baisser.
- Risque de contrepartie : le FCP peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur ses opérations de CFD, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.
- Risque de liquidité : le FCP pouvant être exposé dans la limite maximale de 20% de l'actif net sans limite de capitalisation boursière, il est exposé au risque de liquidité. D'autre part, sur les pays émergents, le volume des titres échangés peut être plus réduit que celui observé sur les pays développés.
- Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : le FCP utilisant des instruments à terme simple, le dénouement de tels contrats pourra induire une baisse de la valeur liquidative.

Rappelons que les risques sont détaillés plus précisément dans le prospectus complet du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais : les frais et commissions acquités servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué, L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie,	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,10%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le calcul des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 28/02/2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPC, disponible sur le site www.karakoram.fr.
Il n'y a pas eu de commission de performance sur l'exercice arrêté au 28/02/2018 pour la part I.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances Passées

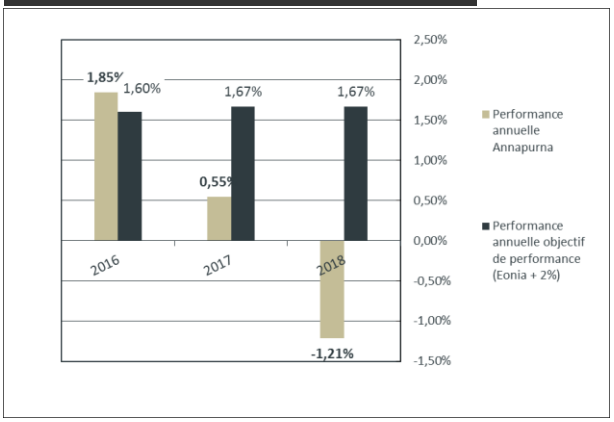

- La part I a été créé le 13/01/2016 avec une première VL à 100€. La performance de l'année 2016 s'entend du 13/01/2016 au 28/12/2016.
- La devise dans laquelle les performances sont calculées est l'Euro.
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations Pratiques

DEPOSITAIRE : CACEIS Bank

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPC (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite du porteur auprès de :

KARAKORAM – 112 bd Haussmann, 75008 Paris . Tel 01 82 83 47 30 . www.karakoram.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :
Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

FISCALITE : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation.
Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC. La responsabilité de KARAKORAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.
La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.karakoram.fr. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. KARAKORAM est agréée par la France sous le numéro GP-11000038 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **15/07/2019**.